

à exécution les mesures envisagées dans la présente résolution». La large discrétion et l'indépendance relative laissées au secrétaire général pour la mise en œuvre de la FUNU I, comme plus tard pour celle de la force de l'ONU au Congo (ONUC), donna lieu à une vive réaction de la part de l'Union soviétique.

Cette fois, le Conseil de sécurité tint solidement les rênes. Étant donné les contraintes que cette opération imposait au secrétaire général qui, au demeurant, avait été informé par l'URSS qu'elle ne tolérerait pas l'indépendance d'un nouveau secrétaire général à l'image de Dag Hammarskjöld, il faut reconnaître que Kurt Waldheim a rempli sa tâche avec énormément d'efficacité et de tact. N'empêche que l'on affirme qu'au cours d'une séance à huis clos du Conseil de sécurité, le 1er novembre, il fut accusé d'avoir outrepassé les pouvoirs de son mandat en sollicitant la participation du Canada sans consultation préalable. Le représentant de l'URSS, M. Jacob Malik, exigea que M. Waldheim «agisse avec l'approbation du Conseil et pas seulement avec son consentement». La façon dont M. Waldheim s'est acquitté de ses fonctions, de même que la manière dont le Cabinet du secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, qui administre le mandat, s'est acquitté des siennes, sera soigneusement examinée lorsque le Comité spécial se réunira de nouveau pour étudier la question de la revitalisation du Comité du personnel militaire et de la création d'un sous-organisme du Conseil de sécurité chargé d'assumer certaines des fonctions administratives qui sont actuellement confiées au secrétaire général et à son personnel.

Exclusion des membres permanents

Bien que le Conseil de sécurité eût décidé d'exclure ses membres permanents de l'opération FUNU II, tout le monde ne l'entendait pas ainsi. L'URSS fit son possible, malgré la ferme opposition des États-Unis, pour qu'ils soient inclus. La France et la Grande-Bretagne se rallièrent à cette idée, offrant toutes deux de participer à une force de maintien de la paix capable d'assurer le respect du cessez-le-feu. Bon gré mal gré, leur participation aurait eu pour effet, aux termes du chapitre VII de la Charte de l'ONU, de transformer la FUNU II de mission d'observation en mission «de garantie» du maintien de la paix, équivalant ainsi à une intervention exécutoire.

Les propositions de la France et de la Grande-Bretagne étaient empreintes de prudence. Il n'en apparut pas moins ironique que ces deux pays qui, de concert avec

Israël, avaient envahi l'Égypte en 1956 et avaient été enjoins de se retirer par une résolution de l'ONU, proposaient maintenant de faire servir leurs troupes sous le drapeau de l'ONU pour maintenir la paix dans cette même région. Quant à l'URSS, elle avait menacé en 1956 d'installer unilatéralement ses troupes dans la région. Elle tâcha encore énergiquement d'y réussir, mais de préférence cette fois avec les États-Unis. Une note soviétique adressée aux États-Unis, le soir du 24 octobre, aurait déclaré: «Nous recommandons instamment l'envoi de forces de nos deux pays pour imposer le cessez-le-feu et, à défaut de votre participation, nous sommes même prêts à envisager d'agir seuls». Selon le président Nixon, l'URSS aurait eu l'intention d'envoyer une «force très importante — une force militaire — au Moyen-Orient». C'est ainsi que les forces militaires américaines furent mises en état d'alerte, à titre préventif, pour souligner l'opposition manifestée par le président à l'intervention des forces soviétiques, unilatéralement, bilatéralement ou multilatéralement, sous les auspices de l'ONU.

Il fut toutefois impossible d'empêcher toute action soviétique. Le 26 octobre, Leonid Brejnev révélait que des représentants de l'URSS avaient été envoyés dans la zone de guerre «pour observer l'application de la résolution du Conseil de sécurité imposant le cessez-le-feu». Leur objectif était plutôt vague; il s'agissait apparemment d'un geste de sympathie à l'égard des Égyptiens et non d'un défi au Conseil de sécurité.

Contingent de l'ONUST

Bien que la question n'ait pas été entièrement éclaircie, il semble que le secrétaire général ait légitimé la présence de ces représentants en les invitant à se joindre à l'ONUST *a posteriori*. Vu que l'ONUST avait déjà fait l'objet de critiques soviétiques, parce que composé exclusivement de représentants occidentaux, il est clair que les Russes entendaient rétablir l'équilibre. Les États-Unis pouvaient difficilement s'opposer à cette manœuvre, étant donné que huit de leurs ressortissants étaient déjà au service de l'ONUST. Le parfait équilibre fut atteint à la mi-novembre lorsqu'un porte-parole de l'ONU annonça que 36 Russes et 36 Américains étaient affectés à l'ONUST. Et le 18 janvier 1974, des membres du contingent soviétique portant casquette et cravate bleues figuraient parmi le personnel de l'ONUST réuni au kilomètre 101, où les chefs d'état-major des armées égyptienne et israélienne signèrent l'accord sur le désengagement.

Le futur rôle de ce contingent n'en